

Construction, exploitation, répartition: passage au crible avec Pascal Lauber, l'un des artisans du projet

Dans les finances du Centre sportif

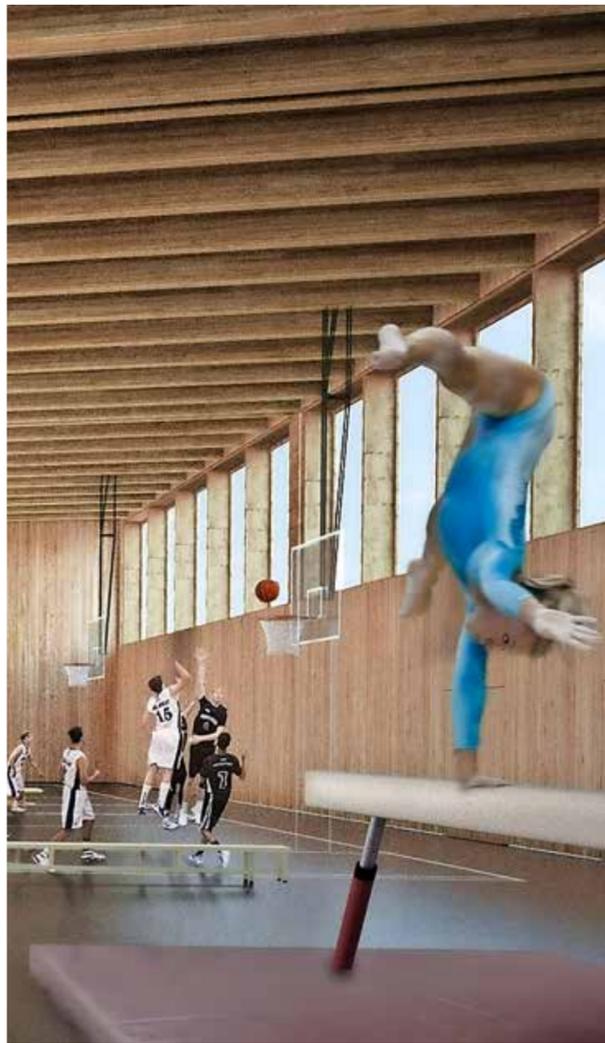
« STÉPHANE SANCHEZ

Votation » Le 27 septembre, les Gruériens sont appelés à se prononcer sur le financement d'un centre sportif régional à La Tour-de-Trême, pour un montant de 55 millions de francs. *La Liberté* décrypte les enjeux de cette votation.

Voilà des années que le syndic morlonais et député radical Pascal Lauber, président de l'Association intercommunale Sports en Gruyère, accompagne le projet de Centre sportif régional (CSR) de la Gruyère. Cet ancien joueur et entraîneur de hockey, préposé à l'Office des poursuites de Bulle, mouille le maillot depuis fin août, en multipliant les séances d'information sur le sujet. Temps mort pour parler du dossier sous l'angle financier.

Comment arrive-t-on à ces 55 millions de francs?

Pascal Lauber: La halle triple seule coûte environ 7 millions de francs, la patinoire 16 millions, la piscine 25 millions, et les espaces communs 7 millions. D'où les 55 millions soumis au vote. Ces coûts ne comprennent ni le développement du dossier jusqu'à la demande de permis, ni les divers imprévus, ni l'achat du terrain, vendu sans bénéfice, par la commune de Bulle, pour 1,6 million de francs. Tous ces aspects seront financés par la subvention de l'Etat (6 millions de francs), donc hors budget de construction.



La halle triple du Centre sportif régional coûte environ 7 millions. AISG/image de synthèse

Et si le coût de construction dépasse les 55 millions?

Le contrat avec le consortium (Grisoni-Zaugg, JPF et HRS) est signé: il s'engage à construire tout ce qui figure dans le cahier des charges sans dépasser ce montant. Il devra assumer toute erreur d'estimation. Par contre, si les communes demandent une modification du programme, elles paieront le supplément. Elles devraient aussi assumer les mauvaises surprises géologiques ou archéologiques.

Le consortium touche-t-il une marge sur l'exploitation du CSR?

Non. Initialement, le constructeur devait exploiter le site, à moins que les communes trouvent un exploitant meilleur marché. Elles y sont parvenues, en proposant Espace Gruyère. Une société classique tient compte de risques spécifiques et cherche à maximiser sa marge, pas Espace Gruyère, qui poursuit une mission d'intérêt public. Cette différence représente des centaines de milliers de francs d'économie. Le consortium, en tant que constructeur, reste présent dans le schéma, sur le plan juridique. Mais, concrètement, il ne fera que

transmettre le budget d'Espace Gruyère aux communes, qui le valideront. Il ne touchera aucune marge.

Sur quelle base avez-vous fondé votre budget d'exploitation?

Côté recettes, nous nous sommes basés sur les comptes de la patinoire d'Espace Gruyère et de la piscine de Charmey: on arrive à 760 000 francs de recettes. Par prudence, nous n'avons pas tenu compte du fait que la patinoire sera ouverte plus longtemps qu'à ce jour. Nous avons aussi tablé sur les tarifs actuels.

CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DE LA GRUYÈRE

COÛTS ANNUELS PAR COMMUNE

Commune	Participation (fr.) aux coûts de fonctionnement	Participation (fr.) aux coûts d'investissements	Coût (fr.) par habitant
Bas-Intyamou	36 208	41 965	54
Botterens	13 394	17 300	53
Broc	78 361	81 335	60
Bulle	827 079	890 688	78
Val-de-Charmey	71 423	92 042	66
Châtel-sur-Montsalvens	7901	10 072	63
Corbières	24 105	30 485	61
Crésuz	25 501	36 999	164
Echarlens	22 755	27 225	60
Grandvillard	22 357	28 166	60
Gruyères	68 828	73 554	65
Hauteville	15 717	20 339	54
Haut-Intyamou	34 685	41 449	49
Bellegarde	12 000	17 006	45
La Roche	42 045	55 080	57
Le Pâquier	39 875	41 404	60
Marsens	53 416	64 643	62
Morlon	20 072	21 914	68
Pont-en-Ogoz	47 823	63 594	61
Pont-la-Ville	14 143	20 653	58
Riaz	84 045	93 544	64
Sâles	36 246	44 749	55
Sorens	33 781	46 391	73
Vaulruz	27 925	33 043	57
Vuadens	73 115	76 952	62
TOTAUX	1732800	1 970 592	68

Infographie: P. Thoos | Sources: Association intercommunale sports en Gruyère

lorsqu'il n'y a pas de neige ou qu'il pleut.

L'ardoise (voir infographie) sera tout de même assez lourde pour certaines communes...

C'est en tout cas la clé de répartition la plus juste qui soit. Elle tient compte de l'indice de potentiel fiscal, du nombre d'habitants et d'un facteur d'éloignement par rapport au CSR, critère qui pèse un peu moins que les deux autres. Beaucoup de villages n'ont pas beaucoup de perspectives de développement en termes de population. Le développement démographique de Bulle, lui, va progressivement accroître la facture du chef-lieu. Il fait d'ailleurs un énorme effort pour ce centre, en payant 110 000 francs par an de préciput, à titre de commune siège. Le tableau de répartition ne tient pas compte non plus du fait que nous amortirons la dette, et que les frais financiers (à 0,75% d'intérêt sur 20 ans) vont donc aller en diminuant.



«Un tel centre est évidemment un plus» Pascal Lauber

Que pensez-vous de l'argument financier?

Il me semble que 68 francs par an et par habitant, en moyenne, ce n'est pas cher payé pour un tel centre. A défaut, il faudra quand même investir plus de 25 millions pour une piscine, en perdant toutes les synergies actuelles du CSR. Sans parler de la patinoire. L'argent, ce n'est pas négligeable, mais ce n'est pas tout. Personnellement, je préfère que mes filles fassent du sport, plutôt qu'elles traînent à la gare ou ailleurs... »

au nord du CSR. Et ce n'est pas aux communes d'exploiter un hébergement. On avait aussi pensé à une activité de loisirs, type Bernaqua (parc aquatique à Berne, ndlr). Mais c'est extrêmement cher pour des communes. Et une telle offre n'aurait pas laissé autant de place pour les écoles et les clubs sportifs.

Est-ce que les retombées économiques du CSR ont été estimées?

Non. Nous sommes restés dans le factuel. Mais un tel centre est un plus. Il peut même servir de «plan B» pour un touriste,

Et les charges?

Elles sont estimées à 1,425 million pour la piscine, 924 000 pour la patinoire et 143 000 pour les salles sports. Soit un total de 2,5 millions de francs et une perte de 1,73 million de francs. Le consortium avait fait des projections quasiment identiques, en termes de pur fonctionnement.

Un partenariat avec un hôtel n'aurait-il pas adouci la facture?

C'était l'idée de départ, mais aucun investisseur privé n'a voulu se lancer – mais cela restera possible, sur des terrains

Un chauffeur poids lourd heurte un pont à Chiètres

Accident » Un conducteur de poids lourd âgé de 56 ans a été grièvement blessé après un accident survenu dans la zone industrielle de Chiètres hier. Son convoi a heurté le tablier du pont de la bretelle d'autoroute.

L'homme circulait au volant d'un camion de transport de benne, dont le vérin et le crochet de charge étaient déployés. C'est ce dispositif qui a heurté l'ouvrage lorsqu'il s'est engagé dessous, en roulant de la Fräschelgasse en direction de Bieberenzelgi. Le chauffeur a alors perdu la maîtrise de son véhicule qui s'est encastré quelques dizaines de mètres

plus loin contre la paroi d'un entrepôt et l'un des véhicules stationnés à cet endroit.

Les pompiers du Centre de renfort de Morat ont procédé à la désincarcération du malheureux. Grièvement blessé, il a été ensuite héliporté par la police fribourgeoise.

Le pont n'a subi que de légers dommages. Un examen effectué par du personnel de l'Office fédéral des routes a conclu qu'il ne présentait aucun danger pour les usagers de la route. L'ensemble des dommages n'a pour l'heure pas été estimé. » MRZ

Réorganisation des écoles

Payerne » Un rééquilibrage des forces va être effectué au sein des établissements primaires de Payerne et de Granges-Marnand.

Les directeurs des établissements primaires de Payerne et de Granges-Marnand ont présenté jeudi soir, lors de l'assemblée de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), une réorganisation administrative qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2021.

L'établissement de Payerne subira de légères modifications puisque la commune de Trey ne fera plus partie de sa zone de recrutement. Il comptera environ 1000 élèves au lieu des 1400 actuels. A Granges-Marnand, l'établissement deviendra plus grand.

Sa zone de recrutement sera élargie à la commune de Trey et à un secteur de la ville de Payerne puisque le futur collège de la Coulaz en fera partie. Environ 820 élèves dépendront de cet établissement contre 420 aujourd'hui.

Deux associations scolaires intercommunales – l'ASIPE et l'ASIEGE (à Granges) – piloteront cet établissement. Un projet de fusion de ces associations est en discussion. Pour l'ASIPE, une fusion impliquerait une augmentation des coûts pour ses communes membres, a annoncé Julien Mora, municipal payernois et membre du comité de direction de l'ASIPE.

Une étude de faisabilité et d'opportunité va être menée. Les résultats finaux seront présentés d'ici la fin de l'année. » DELPHINE FRANCEY

PUBLICITÉ

Accords bilatéraux



« En cas de dénonciation des accords bilatéraux, nous ne savons pas par quoi ils seront remplacés. La Suisse sera forcément perdante. L'initiative de limitation ne propose pas de vision d'avenir et doit être refusée. »

Olivier Curty
Conseiller d'Etat,
Direction de l'économie et de l'emploi

Le 27 septembre
NON à l'initiative de résiliation

Comité fribourgeois contre l'initiative de résiliation